11

FICHES DE RÉFÉRENCE

Principales catégories d'incapacité

Information

À quoi sert cet outil?

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap il est essentiel de comprendre la diversité et la complexité des incapacités qui peuvent affecter leur quotidien, leurs parcours professionnels et leur légitimité entrepreneuriale.

Les pages suivantes présentent des fiches synthétiques regroupant les principales catégories d'incapacité recensées dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI, 2017) et fréquemment rencontrées : incapacités motrices, sensorielles (visuelles et auditives), intellectuelles, troubles du développement (dont TSA), troubles de santé mentale, difficultés liées à la mémoire, ainsi que limitations moins visibles touchant la parole, le langage ou les fonctions organiques. Chacune de ces réalités impose des ajustements spécifiques pour garantir une inclusion équitable, respectueuse et adaptée aux besoins de chaque personne.

Quand utiliser cet outil?

Lorsqu'il est nécessaire de mieux comprendre une réalité fonctionnelle afin d'adapter les pratiques d'accompagnement.

Information complémentaire

Ces fiches offrent un aperçu rapide et structuré des réalités fonctionnelles associées à chaque catégorie. Elles servent de point de repère pour faciliter la préparation et soutenir l'adaptation de l'accompagnement, sans remplacer l'échange direct avec l'entrepreneuse ou l'entrepreneur.

Fiches – Comprendre et accompagner
A – Incapacité motrice
B – Incapacité visuelle
C – Incapacité auditive
D – Incapacité intellectuelle, de développement et trouble du spectre de l'autisme (TSA)
E – Incapacité liée à un trouble de santé mentale
F – Incapacité liée à la mémoire
G – Incapacité liée à la parole, au langage, ou à d'autres sens

Poursuivre le parcours

Outils dans la même section : **Adapter l'accompagnement**

8 LISTE DE VÉRIFICATION **Accessibilité des contenus et des rencontres**

LISTE DE VÉRIFICATION

Accessibilité des contenus et des rencontres

Optimisation des documents textes images, vidéos et audios et de l'environnement pour les rencontres en ligne et en présentiel

9 RÉFÉRENCES **Plateformes et outils numériques adaptés**

RÉFÉRENCES

Plateformes et outils numériques adaptés

Répertoire présentant des technologies et logiciels favorisant l'accessibilité numérique.

10 À TÉLÉCHARGER **Polices accessibles**

À TÉLÉCHARGER

Polices accessibles

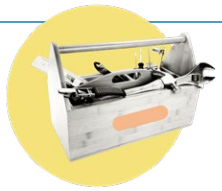
Sélection de polices conçues pour améliorer la lisibilité et le confort de lecture

11 FICHES DE RÉFÉRENCE **Principales catégories d'incapacité**

FICHES DE RÉFÉRENCE

Principales catégories d'incapacité

Fiches présentant les principales catégories d'incapacité et leurs réalités.



Boîte à outils

Découvrez l'ensemble des outils afin d'accompagner les différentes étapes du parcours entrepreneurial.

Accéder à la Boîte à outils complète et aux documents individuels

Qu'est-ce qu'une incapacité motrice?

Selon la classification de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI, 2017), l'incapacité motrice regroupe plusieurs types d'incapacités physiques affectant le mouvement et l'usage du corps. Elle peut inclure :

- **Mobilité :** difficulté à marcher, monter des escaliers, même avec aide (canne, déambulateur...)
- **Flexibilité :** difficulté à se pencher, s'étirer, ou bouger certaines parties du corps.
- **Dextérité :** difficulté à manipuler de petits objets (stylo, téléphone, outils...)
- **Douleur :** douleur chronique ou récurrente limitant les activités.

Important : Ces limitations peuvent être visibles ou invisibles, permanentes ou fluctuantes.

Quelques chiffres clés

Type d'incapacité motrice, prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)	
Douleur	16,7 %
Flexibilité	10,9 %
Mobilité	10,6 %
Dextérité	5,0 %

Ces limitations sont parmi les plus courantes, souvent combinées entre elles ou avec des enjeux de santé mentale.

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017)	
Flexibilité	37,8 % (vs 59,1 % sans incapacité)
Dextérité	27,6 % (vs 55,2 % sans incapacité)
Mobilité	30,2 % (vs 61,4 % sans incapacité)

Taux d'emploi réduit pour les personnes avec une incapacité motrice

Barrières accrues à l'activité professionnelle : plus de 80 % des personnes inactives avec une incapacité motrice déclarent être complètement empêchées de travailler à cause de leur état de santé.

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. Accessibilité des contenus

- ☑ Poser des questions ouvertes sur les besoins d'adaptation
- ☑ Adapter les outils et les modes de communication
- ☑ Proposer des alternatives accessibles (claviers ergonomiques, logiciels de dictée vocale...).
- ☑ Favoriser les échanges à distance si les déplacements sont difficiles.

2. Aménager le parcours d'accompagnement

- ☑ Ajuster le rythme et les échéances selon l'énergie disponible.
- ☑ Accepter la variabilité : la condition peut évoluer d'un jour à l'autre.
- ☑ Identifier les ressources de compensation ou d'assistance disponibles.
- ☑ Mettre en lien avec des partenaires spécialisés (services d'adaptation, mentorat inclusif...)
- ☑ Soutenir la légitimité entrepreneuriale
- ☑ Renforcer la confiance en soi et la valeur de l'expertise.
- ☑ Lutter contre les stéréotypes qui freinent l'ambition ou la reconnaissance.

Qu'est-ce qu'une incapacité visuelle?

D'après l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI, 2017), une incapacité visuelle est définie comme : « Une difficulté à voir, même avec des lunettes ou des verres de contact, qui limite les activités quotidiennes. » Cela peut inclure :

- Une vision floue, partielle ou absente.
- Une difficulté à lire des textes imprimés, reconnaître des visages ou se déplacer dans l'espace.

Important : Une incapacité visuelle n'est pas toujours apparente et peut varier en intensité.

Quelques chiffres clés

Prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)	
Incapacité visuelle	7,4 %
En hausse depuis 2017. Hausse marquée chez les 65+, +2 points de pourcentage entre 2017 et 2022	

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017)	
Incapacité visuelle	32,8 % (vs 30,6 % sans incapacité)
Perception de limitation au travail comparable. Aucune différence significative de taux d'emploi ou d'activité comparée à la population sans incapacité.	

Les personnes vivant avec une incapacité visuelle démontrent un fort potentiel d'intégration et d'adaptation professionnelle, y compris en entrepreneuriat.

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. Accessibilité des contenus

- ☑ Fournir les documents en formats accessibles : texte numérique, compatible lecteur d'écran, ou en audio.
- ☑ Éviter les fichiers scannés non convertis ou les images sans texte alternatif.

2. Soutien technologique

- ☑ Encourager l'usage d'outils d'assistance (lecteurs d'écran, loupes électroniques, logiciels de reconnaissance vocale…).
- ☑ S'assurer que les plateformes utilisées sont compatibles avec ces outils.

3. Communication inclusive

- ☑ Verbaliser ce qui est montré à l'écran.
- ☑ Ne pas pointer (« ici », « là ») sans décrire.
- ☑ Vérifier si la personne préfère les échanges à l'écrit, à l'oral ou via d'autres moyens.

4. Aménagement

- ☑ S'assurer que l'environnement est bien éclairé, sans obstacles, et adapté à la mobilité.
- ☑ Proposer des repères visuels clairs ou tactiles si nécessaire.

Qu'est-ce qu'une incapacité auditive?

C'est une difficulté à entendre, même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire, dans un contexte où cela limite les activités quotidiennes (comprendre une conversation, suivre une formation, passer un appel…).

Quelques chiffres clés

Prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)	
Incapacité auditive	5,6 %
Cela représente une part importante de la population adulte, avec des impacts sur la communication, l'accès à l'information et la vie professionnelle.	

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017)
Aucune différence significative de taux d'emploi ou d'activité entre les personnes avec ou sans incapacité auditive.
Les personnes ayant une incapacité auditive sont moins susceptibles de vivre sous le seuil de faible revenu : 10,8 % vivent dans un ménage à faible revenu, contre 18,6 % des personnes sans cette incapacité.

Preuve d'un potentiel d'intégration professionnelle élevé, notamment en entrepreneuriat.

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. Adapter la communication

- ☑ Parler face à la personne, avec un débit modéré et une bonne articulation.
- ☑ Éviter de couvrir sa bouche ou de tourner la tête.
- ☑ Résumer par écrit les points importants ou fournir des supports visuels.

2. Proposer des supports accessibles

- ☑ Sous-titrer les vidéos.
- ☑ Utiliser des plateformes de visioconférence avec transcription automatique.
- ☑ Fournir les documents clés par écrit avant les rencontres.

3. Connaître les ressources d'interprétation

Orienter vers les Services régionaux d'interprétation soutenus par le Québec :

- ☑ Langue des signes québécoise (LSQ)
- ☑ Aides à la communication tactiles ou visuelles
- ☑ Encourager les outils numériques qui compensent les limites auditives (applications de transcription, alertes visuelles…).
- ☑ Adapter les formats de réseautage et de formation pour garantir la pleine participation.

Qu'est-ce qu'une incapacité intellectuelle, de développement et trouble du spectre de l'autisme (TSA)?

Ces catégories regroupent :

- La déficience intellectuelle
- Les troubles du spectre de l'autisme (TSA)
- Les troubles d'apprentissage (dyslexie, TDA/H, etc.)

Dans l'ECI 2017, on en distingue deux types :

- **Apprentissage :** difficultés à apprendre (dyslexie, TDA/H…), diagnostiquées ou autodéclarées.
- **Développement :** troubles du développement (autisme, trisomie, syndrome d'Asperger), reconnus médicalement.

Important : Ces limitations peuvent affecter la mémoire, la concentration, la communication, la compréhension des consignes ou l'adaptation aux environnements complexes.

Quelques chiffres clés

Type d'incapacité intellectuelle, prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)	
Apprentissage	5,6 %
Développement	1,5 %

Ces taux, bien que relativement bas, reflètent des réalités souvent mal comprises ou sous-estimées, avec des impacts lourds sur l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017) *	
Sans diplôme secondaire	63,5 % (liée au développement) (vs 26,2 % sans incapacité)
Taux d'emploi	21,0 % (vs 54,0 %)
Taux d'activité	26,6 % (vs 60,8 %)
Discrimination à l'emploi	60,5 % (liée au développement) (vs 18,5 % sans incapacité)
Perception	67,4 % se sentent désavantagées

*Ces chiffres montrent une **marginalisation marquée**, qui peut aussi affecter la légitimité perçue dans l'entrepreneuriat.*

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. Simplifier l'information

- ☑ Utiliser un langage clair et concret.
- ☑ Éviter le jargon administratif ou entrepreneurial.
- ☑ Découper les étapes en objectifs progressifs et accompagnés.

2. Respecter le rythme et la structure

- ☑ Créer des routines ou des gabarits clairs pour les rencontres.
- ☑ Proposer des rappels ou des supports visuels (checklists, schémas…).
- ☑ Laisser du temps pour assimiler et poser des questions.

3. Valoriser les forces et les talents

- ☑ Les personnes neurodivergentes ont souvent des compétences précieuses : mémoire visuelle, sens du détail, créativité, persévérance…
- ☑ Travailler à partir de leurs forces spécifiques, pas de leurs limites.

4. Créer un climat sans jugement

- ☑ Accueillir les réactions ou comportements atypiques sans interprétation négative.
- ☑ Éviter la surprotection ou le paternalisme : viser l'autonomisation.

5. Soutenir l'environnement

- ☑ Identifier les besoins d'accompagnement externes (coach spécialisé, ressource en alphabétisation, soutien au développement social…).
- ☑ Orienter vers des programmes adaptés (mesures d'emploi, mentorat inclusif, etc.).

Qu'est-ce qu'une incapacité liée à la santé mentale?

Problème émotionnel, psychologique ou psychiatrique (dépression, anxiété, trouble bipolaire, dépendance, anorexie, etc.) qui limite les activités quotidiennes, même avec traitement (médication ou thérapie).

Quelques chiffres clés

Type d'incapacité intellectuelle, prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)	
Incapacité liée à la santé mentale	10,4 %
Évolution rapide : la plus forte hausse (2017-2022)	
Groupes les plus touchés : jeunes de 15–24 ans et adultes de 25–44 ans	

Important : La croissance rapide de ces troubles fait de la santé mentale un enjeu prioritaire pour l'accompagnement en entrepreneuriat.

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017)	
Pauvreté (sous le seuil de faible revenu)	24,2 % (vs 14,4 % sans incapacité)
Taux d'emploi	42,4 % (vs 56,4 % sans incapacité)
L'entrepreneuriat peut parfois apparaître comme une alternative plus flexible à l'emploi traditionnel, mais il doit être accompagné avec prudence et sensibilité.	

Barrière accrue à l'activité professionnelle:
Parmi les inactifs, 75,7 % des personnes avec cette incapacité affirment que leur état les empêche complètement de travailler (vs 61,8 %).

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. **Créer un climat de confiance**
 - ☑ Respecter la confidentialité : ne jamais exiger que la personne divulgue sa condition.
 - ☑ Accueillir les périodes de baisse d'énergie sans culpabilisation.
2. **Privilégier la souplesse**
 - ☑ Adapter les échéances et le calendrier selon l'état de la personne.
 - ☑ Prévoir des moments de pause dans les parcours intensifs.
3. **Éviter les déclencheurs de stress**
 - ☑ Clarifier les attentes dès le départ.
 - ☑ Simplifier les processus administratifs et éviter les communications excessivement formelles ou rigides.
4. **Encourager l'auto-gestion**
 - ☑ Accompagner la personne à identifier ses propres limites et stratégies de régulation (temps de repos, routines, outils d'organisation...)
 - ☑ Valoriser les ressources internes (résilience, créativité, expérience vécue).
5. **Connaître les ressources disponibles**
 - ☑ Diriger vers les services de soutien en santé mentale, y compris les services spécialisés pour personnes entrepreneures.
 - ☑ Promouvoir des espaces de coworking, réseaux ou formations inclusives qui normalisent la diversité psychique.
 - ☑ Incapacité liée à la mémoire, cohérente avec la structure des fiches précédentes. Elle met en lumière un type d'incapacité souvent sous-estimé, mais aux conséquences bien réelles en entrepreneuriat.

Qu'est-ce qu'une incapacité?

Bien que la mémoire ne figure pas explicitement dans la liste légale des incapacités au Québec, elle est reconnue comme une catégorie à part entière par l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI 2017).

- **Définition :** troubles de mémoire fréquents ou périodes de confusion qui limitent les activités quotidiennes, malgré un traitement médical ou thérapeutique.

Ce n'est pas de l'oubli occasionnel, mais une altération cognitive réelle pouvant affecter la gestion des tâches, des délais ou des informations.

Quelques chiffres clés

Prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)	
Incapacité liée à la mémoire	4,9 %

Important : Ces difficultés peuvent toucher toute la population adulte, et sont parfois liées à d'autres conditions comme la santé mentale, les troubles neurologiques ou le vieillissement.

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017)	
Taux d'emploi	34,4 % (vs 54,6 % sans incapacité)
Discrimination perçue	35,7 % (liée au développement) (vs 18,6 % sans incapacité)
Cela traduit une méconnaissance des troubles cognitifs et un manque d'ajustements dans les environnements de travail.	

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. **Structurer l'information**
 - ☑ Utiliser des supports écrits simples, visuels ou audios.
 - ☑ Proposer des aide-mémoires, des calendriers partagés ou des outils de rappel (notifications, alarmes).
2. **Répéter et ancrer**
 - ☑ Ne pas hésiter à répéter les informations clés à différents moments.
 - ☑ Encourager la prise de notes ou la reformulation par la personne elle-même.
3. **Alléger la charge cognitive**
 - ☑ Fractionner les tâches en étapes claires et limitées.
 - ☑ Préférer des consignes courtes, illustrées, et données une à une.
4. **Encourager la bienveillance envers soi**
 - ☑ Valider que les oublis ou confusions ne sont pas une faute.
 - ☑ Encourager l'utilisation d'outils compensatoires sans honte ni gêne.
5. **Aménager l'environnement de travail**
 - ☑ Réduire les sources de distraction dans les lieux de travail.
 - ☑ Offrir un cadre calme et organisé pour favoriser la concentration.

Qu'est-ce ces incapacités liées à la parole, au langage, aux fonctions organiques ou à d'autres sens?

La loi québécoise reconnaît plusieurs types de déficiences supplémentaires, parfois oubliées dans les enquêtes statistiques, mais ayant un impact significatif sur le quotidien et le parcours entrepreneurial. Cela inclut :

- Troubles de la parole ou du langage (ex. bégaiement, aphasie, dysphasie…)
- Déficiences sensorielles autres que la vision ou l'audition
- Fonctions organiques limitées (ex. insuffisance cardiaque, digestive, respiratoire, immunitaire, etc.)

Dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI), ces limitations ne sont pas catégorisées séparément, mais regroupées sous une catégorie résiduelle dite « Inconnue » ou « Indéterminée ».

Important : Ce sont des incapacités moins visibles ou moins courantes, mais qui peuvent poser des défis majeurs en termes de communication, d'endurance ou d'accès aux ressources.

Quelques chiffres clés

Impact sur l'emploi et l'entrepreneuriat (Québec, 2017)

Les incapacités regroupées dans la catégorie «Inconnue» ne sont pas analysées séparément dans les données de l'ECI 2017 pour le Québec. Cependant, leur impact est réel :

- **Difficultés à communiquer** oralement, participer à des réunions, prendre la parole en public.
- **Limites physiques** liées à des fonctions vitales (ex. énergie, digestion, respiration), qui peuvent restreindre l'autonomie ou la constance.
- **Accès limité** à des mesures de compensation ou à une reconnaissance formelle.

Ces incapacités peuvent entraîner un isolement professionnel ou une difficulté à se revendiquer comme personne entrepreneure légitime, faute de cadre clair de soutien.

BONNES PRATIQUES
pour un accompagnement ajusté

1. **Adopter une posture d'écoute ouverte**
 - ☑ Ne pas exiger de justification médicale ou de catégorie précise.
 - ☑ Accueillir les besoins d'adaptation, même s'ils sortent des schémas connus.
2. **Adapter la communication**
 - ☑ Offrir des alternatives à l'oral si nécessaire (écrit, visuel, messagerie).
 - ☑ Laisser le temps à la personne de s'exprimer, sans précipitation ni interruption.
3. **Reconnaître la fatigue ou les limites physiques**
 - ☑ Prévoir des horaires flexibles, des pauses et une réduction des efforts prolongés.
 - ☑ Accepter les fluctuations d'énergie ou d'endurance dans le parcours.
4. **Soutenir l'affirmation de soi**
 - ☑ Valoriser l'expérience vécue comme compétence.
 - ☑ Renforcer la légitimité entrepreneuriale malgré une reconnaissance administrative ou statistique faible.

Prévalence chez les 15 ans et + (Canada, 2022)

Incapacité liées à la parole, au langage, aux fonctions organiques ou à d'autres sens	0,8 %

Ce chiffre peut sous-représenter la réalité, *car certaines personnes peuvent ne pas reconnaître ou déclarer leur incapacité si elle ne correspond à aucune des 10 catégories principales de l'ECI.*